

DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

- 2021-06-01 approbation de la candidature de Monsieur Denis comme administrateur de l'INSA Rouen Normandie
- 2021-06-02 approbation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2021
- 2021-06-03 régularisation de la désignation des membres du CA à la commission inter-INSA Modèle Social INSA
- 2021-06-04 budget rectificatif n°1
- 2021-06-05 bilan social de l'année 2020
- 2021-06-06 régime indemnitaire : ajustement de l'enveloppe PCA 2020-2021
- 2021-06-07 dates de fermeture de l'établissement pour l'année 2021-2022
- 2021-06-08 loyers des Résidences pour l'année 2021-2022
- 2021-06-09 frais de formation, de scolarité et frais annexes pour l'année 2021-2022
- 2021-06-10 règlement de scolarité pour l'année 2021-2022

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-06-01

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

- **Approbation de la candidature de Monsieur Denis comme administrateur de l'INSA Rouen Normandie**

Faute de démission expressément remise, le conseil d'administration acte avoir reçu comme information le départ de Monsieur Bernaldez et déclare son siège vacant.

Dans ce contexte, la candidature de Monsieur Denis est soumise à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	28
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	28
Abstention	0
Contre	0
Pour	28

- Le conseil d'administration approuve la candidature de Monsieur Denis (29 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 24 juin 2021

Bruno POTIER


Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-06-02

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

➤ **Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2021**

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2021, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration

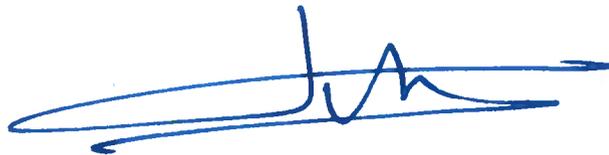
Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	29
Abstention	1
Contre	0
Pour	28

➤ Le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 11 mars 2021 (28 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 24 juin 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-06-03

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

I/ Politique Générale

I.4.1 Régularisation de la désignation des membres du CA à la commission inter-INSA « Modèle Social INSA »

Considérant la volonté du Groupe INSA de travailler sur son modèle social ; que lors de l'assemblée des directeurs du Groupe INSA du 24 mars 2021, il a été demandé de constituer la commission inter-INSA relative au nouveau modèle social pour le 06 avril 2021, date arrêtée pour sa première réunion ; qu'il a été demandé dans ce cadre à l'INSA Rouen Normandie de procéder à la désignation des représentants suivants issus de son conseil d'administration :

- Un représentant des personnalités extérieures et son suppléant ;
- Un représentant des membres internes (enseignants et BIATSS confondus) et son suppléant ;
- Un représentant des Étudiants et son suppléant.

Considérant la contrainte de temps, une consultation a été initiée le 01/04/2020 auprès des membres du conseil d'administration.

1/ Représentants des personnalités extérieures du conseil d'administration

Considérant qu'il a été procédé à un appel à candidature auprès des membres du conseil d'administration relevant de ce corps ; que les candidatures de Monsieur Yvon Gervaise (titulaire) et de Madame Nathalie Guegaden-Lefort (suppléante) ont été reçues par le secrétariat du service juridique ; qu'aucune autre candidature spontanée n'a été présentée en séance ;

Il est procédé à la désignation de deux membres du collège des personnalités extérieures du conseil d'administration, par les seuls membres de ce collège.

Détail des votes

Membres présents et représentés	11
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	11
Abstention	0
Contre	0
Pour	11

Monsieur Yvon Gervaise et Madame Nathalie Guegaden-Lefort sont désignés, respectivement en tant que membres titulaire et suppléant de la commission inter-INSA « Modèle social INSA ».

2/ Représentants des membres internes du conseil d'administration, BIATSS et enseignants confondus

Considérant qu'il a été procédé à un appel à candidature auprès des membres du conseil d'administration relevant de ce corps ; que la candidature de Monsieur Jean-Christophe Buvat a été reçue par le secrétariat du service juridique ; qu'aucune autre candidature spontanée n'a été présentée en séance ;

Il est procédé à la désignation d'un membre interne du conseil d'administration, par les seuls membres de ce collège.

Détail des votes

Membres présents et représentés	14
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	14
Abstention	2
Contre	0
Pour	12

Monsieur Jean-Christophe Buvat est désigné membre titulaire de la commission inter-INSA « Modèle social INSA ».

1/ Représentants des usagers du conseil d'administration

Considérant qu'il a été procédé à un appel à candidature auprès des membres du conseil d'administration relevant de ce corps ; que les candidatures de Monsieur Louis Charton (titulaire) et de Madame Cécile Egéa (suppléante) ont été reçues par le secrétariat du service juridique ; qu'aucune autre candidature spontanée n'a été présentée en séance ;

Il est procédé à la désignation de deux membres du collège des usagers du conseil d'administration, par les seuls membres de ce collège.

Détail des votes

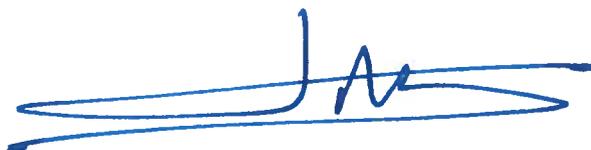
Membres présents et représentés	5
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	5
Abstention	0
Contre	0
Pour	5

Monsieur Louis Charton et Madame Cécile Egéa sont désignés, respectivement en tant que membres titulaire et suppléant de la commission inter-INSA « Modèle social INSA ».

La composition des représentants de l'INSA Rouen Normandie à la commission inter-INSA « Modèle Social INSA » est annexée à la présente délibération.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 24 juin 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-06-04

III – AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGETAIRES

III.1 – Budget rectificatif n°1

- Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4*
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Le budget rectificatif n°1 est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

Plafond arrondi à 428 ETPT, dont 324,34 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 103 ETPT hors plafond d'emplois législatif

48 457 418 € d'autorisations d'engagement dont :

- 28 517 813 € personnel
- 10 720 640 € fonctionnement
- 9 218 966 € investissement

48 760 432 € de crédits de paiement

- 28 517 813 € personnel
- 11 085 404 € fonctionnement
- 9 157 215 € investissement

42 073 703 € de prévisions de recettes

-6 686 729 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

-6 855 591€ de variation de trésorerie

0 € de résultat patrimonial

323 508 € de capacité d'autofinancement

-1 674 321 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

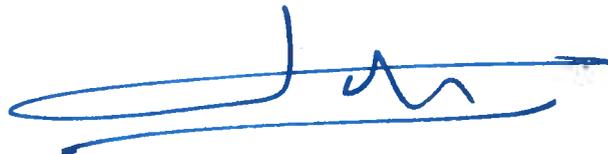
Détail des votes

Membres présents et représentés	29
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

Le budget rectificatif n°1, dont le détail est annexé au présent extrait, est approuvé (29 pour).

Saint-Etienne du Rouvray,
le 24/06/2021

Le président du conseil d'administration



Bruno POTIER

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-06-05

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

IV/ Affaires générales

IV.1 Bilan Social de l'année 2020

Le bilan social de l'année 2020 est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

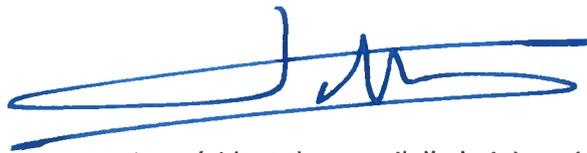
Détail des votes

Membres présents et représentés	30
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	30
Abstention	0
Contre	0
Pour	30

- Le bilan social de l'année 2020, dont le détail est annexé au présent extrait, est approuvé par conseil d'administration (30 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 24 juin 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-06-06

- Vu le décret n°90-50 du 12/01/1990 modifié par le décret n°2003-1317 du 23/12/2003 et par le décret n°2°2°-284 du 18/03/2020
Vu l'avis du Comité Technique de l'INSA Rouen Normandie du 03/06/2021
Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

IV/ Affaires générales

IV.2/ Régime indemnitaire : ajustement de l'enveloppe indemnitaire PCA 2020-2021

Dans le cadre du budget rectificatif n°1 de l'établissement, L'enveloppe indemnitaire relative à la Prime de Charges Administrative est modifiée :

Liste des propositions de Prime de Charges Administratives

Direction générale

Fonctions	Montants
Directeur-trice des Formations et de la Vie Etudiante	6 000 €
Directeur-trice de la Recherche et de la formation doctorale	6 000 €
Directeur-trice de service	4 000 €

Départements pédagogiques

Fonctions	Montants
Directeur-trice de Département – 4	5 000 €
Directeur-trice de département avec apprentissage – 3	6 000 €
Directeur-trice de département avec gestion de la section internationale EuroMed - 2	5 500 €

Il en résulte une hausse de l'enveloppe PCA de 2 500€ par rapport à celle du budget initial 2021 (62.5K€), ce qui monte l'enveloppe PCA 2020-2021 à 65 000 €.

Le montant de l'enveloppe indemnitaire PCA tel que précédemment défini est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présents et représentés	30
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	30
Abstention	0
Contre	0
Pour	30

- Le montant de l'enveloppe indemnitaire PCA est approuvé par conseil d'administration (30 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 24 juin 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-06-07

- Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4*
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques
Vu l'avis du Comité Technique de l'INSA Rouen Normandie du 03/06/2021

IV/ Affaires générales

IV.4/ Dates de fermeture de l'établissement pour l'année 2021-2022

Considérant l'impact sur l'organisation des services, de la formation et de la recherche, les établissements d'enseignement supérieur doivent arrêter leur calendrier annuel par un vote du conseil d'administration, pris après avis du Comité Technique.

Pour l'année universitaire 2021-2022, les dates de fermeture proposées sont les suivantes :

1/ Jours fériés 2021-2022

- Lundi 1er novembre 2021 (Toussaint)
- Jeudi 11 novembre 2021 (Armistice),
- Samedi 25 décembre 2021 (Noël),
- Samedi 1er janvier 2022 (Jour de l'an),
- Lundi 18 avril 2022 (Lundi de Pâques),
- Dimanche 1er mai 2022 (Fête du travail)
- Dimanche 8 mai 2022 (Victoire 1945)
- Jeudi 26 mai 2022 (Jeudi de l'Ascension),
- Lundi 06 juin 2022 (Lundi de Pentecôte),
- Jeudi 14 juillet 2022 (Fête Nationale),
- Lundi 15 août 2022 (Assomption).

2/ La journée de l'INSA

- Vendredi 27 mai 2022

3/ Les vacances de fin d'année

- Du mardi 21 décembre 2021 au soir au lundi 3 janvier 2022 matin

4/ Les vacances d'été

- Du mardi 26 juillet 2022 au soir au mardi 16 août 2022 matin

Les dates de fermeture de l'établissement pour l'année 2021-2022 telles que précédemment définies sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présents et représentés	30
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	30
Abstention	0
Contre	0
Pour	30

- Les dates de fermeture de l'établissement pour l'année 2021-2022 sont approuvées par conseil d'administration (30 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 24 juin 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-06-08

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4
Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

IV/ Affaires générales

IV.5/ Loyers des Résidences pour l'année 2021-2022

Conformément à ce qui été annoncé dans le courrier de la DGESIP du 30/10/2020 et dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus, les loyers des Résidences sont gelés jusqu'en septembre 2021. L'augmentation des loyers des Résidences INSA ayant lieu en juillet en accord avec les conventions entre l'Etat et les bailleurs, aucune de hausse des loyers pour la période du 01/07/21 au 30/06/2022 ne peut être décidée.

Pour l'année universitaire 2021-2022, le montant des loyers des Résidences sont les suivants :

LOYERS 2021 - 2022							
RESIDENCES			Loyers Sans Charge	Charges	Locations	Montant arrondi	
	Type	m ²	(1)	(2)	(1+2)	2021-2022	
ROBESPIERRE	F1	19,09	244,53€	153,35€	397,88€	398,00€	
	F1 bis		180,27€	120,43€	300,70€		
CATELIERS	F1	18,50	230,96€	167,46€	398,42€	398,00€	
	F1 Bis Couple	25,60	319,29€	219,60€	538,89€	539,00€	
	F1	28,60	357,04€	178,92€	535,96€	536,00€	
H. WALLON	F1	19,61	244,90€	152,97€	397,87€	398,00€	
FELLING	F1	19,80	245,91€	152,03€	397,94€	398,00€	
MADRILLET 1	F1	22,00	214,42€	183,10€	397,52€	398,00€	
	F1 Bis Double	33,90	163,71€	156,08€	319,79€	320,00€	
	F1 Bis Couple	25,60	319,29€	219,60€	538,89€	539,00€	
	F1 Bis (seul)	25,60	319,29€	165,11€	484,40€	484,00€	
MADRILLET 2	F1	21,10	214,42€	183,10€	397,52€	398,00€	
	F1 Bis Double	31,20	163,71€	156,08€	319,79€	320,00€	
	F2	Coloc.	55,16	280,39€	171,88€	452,27€	452,00€
		Couple		560,79€	343,76€	904,55€	904,00€
	F1 Bis (seul)	25,60	319,29€	165,11€	484,40€	484,00€	
MADRILLET 3	F1	18,00	167,35€	121,66€	289,01€	289,00€	
	F1 Bis Couple	30,50	283,58€	141,45€	425,03€	425,00€	
	F1 Bis Couple	34,80	323,56€	144,45€	468,01€	468,00€	
MADRILLET 1 ET 2	Garage				25,55€	26,00€	
LOGEMENTS HEBERGEMENTS TEMPORAIRES (moins d'un mois)						35,00€	
						à partir de 11 nuits	25,00€
						à partir de 21 nuits	15,00€
						La nuitée	

Le montant des loyers des Résidences pour l'année 2021-2022 tels que précédemment définis sont soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présents et représentés	30
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	30
Abstention	0
Contre	0
Pour	30

- Le montant des loyers des Résidences pour l'année 2021-2022 sont approuvés par conseil d'administration (30 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 24 juin 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-06-09

- Vu *le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4*
Vu *l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques*
Vu *le Code de l'Education, et notamment les articles L719-4 et D714-62*

V/ Formation et Vie Etudiante

V.1 Frais de formation, de scolarité et frais annexes pour l'année 2021-2022

L'article L719-4 du code de l'éducation stipule que les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel « peuvent disposer des ressources provenant notamment de la vente des biens, des legs, donations et fondations, rémunérations de services, droits de propriété intellectuelle, fonds de concours, de la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles et de subventions diverses ».

L'article D714-62 de ce même code stipule quant à lui que le conseil d'administration définit, sur proposition du directeur de l'établissement, la politique générale de tarification des actions de formation continue, compte tenu du coût global de la formation continue évalué chaque année.

Pour l'année 2021-2022, la tarification des frais de formation, des frais annexes et autres frais proposée est la suivante :

Tarifs de la formation continue – diplôme d'ingénieur	2021/2022
Contrat de professionnalisation en fin de cycle ingénieur	6 500 €
Filière « Fontanet » - frais de dossier	150 €
Filière « Fontanet » - cycle préparatoire	5 000 €
Filière « Fontanet » - cycle terminal (4 ^{ème} et 5 ^{ème} année hors stage)	10 980 €
Validation des acquis de l'expérience (VAE) – frais de dossier (recevabilité)	150 €
Validation des acquis de l'expérience (VAE) – coût VAE sans accompagnement	1 390 €
Validation des acquis de l'expérience (VAE) – coût VAE avec accompagnement de 15 heures	2 890 €

Tarifs de la VAE – en thèse (Normandie Université) <i>*droit d'inscription obligatoire en sus</i>	2021/2022
Validation des acquis de l'expérience (VAE) – Conseil et évaluation par l'Ecole Doctorale	500 €
Validation des acquis de l'expérience (VAE) – accompagnement	1 040 €
Validation des acquis de l'expérience (VAE) – accompagnement académique	1 000 €
Tarifs de la formation continue – diplôme d'établissement	2021/2022
Mastère spécialisé ^o - frais de dossier	NA
Contrat de professionnalisation en Mastère spécialisé ^o	13 500 €
Inscription en Mastère spécialisé ^o sous statut étudiant	8 200 €
Participation à un module de Mastère spécialisé ^o en fonction du nombre de jours de formation	De 1 350 à 2 250€/pers

Exonération dans le cadre de l'article D714-62 du code de l'éducation de 50%

Tarifs de la formation continue – diplôme de master	2021/2022
Pour les demandeurs d'emploi sans financement	tarif égal au droit d'inscription fixé par le MESR
Pour les stagiaires salariés ou ayant un financement autre	9,15 €/h de formation
Tarifs de la formation continue – module formation courte	2021/2022
sur devis proposés par les départements concernés	Sur devis

Frais annexes de la filière « Section Internationale Bilingue »:	2021/2022
<ul style="list-style-type: none"> • étudiants recrutés par un jury "filiale europe" pour une rentrée en STPI en septembre (distanciel) : <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Welcome Program comprenant :</i> <ul style="list-style-type: none"> - un premier semestre de cours en distanciel - un second semestre de cours en présentiel si la situation sanitaire le permet - un accompagnement administratif et pédagogique. 2. <i>Cours de français et animations culturelles sur les 4 semestres de STPI</i> <p><i>Droit d'inscription obligatoire en sus</i></p>	700 €
<ul style="list-style-type: none"> • étudiants recrutés par un jury "filiale europe" pour une rentrée en STPI en septembre (présentiel) : 	750 €

<p>1. <i>Welcome Program</i> comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accueil à l'aéroport et parcours culturel - 3 semaines de cours de français et remise à niveau scientifique (mathématiques et physique) - 2 semestres de cours en présentiel si la situation sanitaire le permet - un accompagnement administratif et pédagogique. <p>2. Cours de français et animations culturelles sur les 4 semestres de STPI</p> <p><i>Droit d'inscription obligatoire en sus</i></p>	
<p>• étudiants recrutés par un jury "filière monde" pour une rentrée en STPI en septembre (présentiel) :</p> <p>1. <i>Welcome Program</i> comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accueil à l'aéroport et parcours culturel - 3 semaines de cours de français et remise à niveau scientifique (mathématiques et physique) - 2 semestres de cours en présentiel si la situation sanitaire le permet - un accompagnement administratif et pédagogique. <p>2. Cours de français et animations culturelles sur les 4 semestres de STPI</p> <p><i>Droit d'inscription obligatoire en sus</i></p>	4 750 €
<p>• étudiants recrutés par un jury "filière monde" pour une rentrée en STPI en septembre (distanciel) :</p> <p>1. <i>Welcome Program</i> comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un premier semestre de cours en distanciel - un second semestre de cours en présentiel si la situation sanitaire le permet - un accompagnement administratif et pédagogique. <p>2. Cours de français et animations culturelles sur les 3 semestres de STPI</p> <p><i>Droit d'inscription obligatoire en sus</i></p>	4 000 €
<p>• étudiants recrutés par un jury "filière monde" pour une rentrée en STPI en novembre (présentiel) :</p> <p>1. <i>Welcome Program</i> comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accueil à l'aéroport et parcours culturel - des cours de français langue étrangère - cours de sciences et d'anglais du programme du semestre 1 - un accompagnement administratif et pédagogique. <p>2. Cours de français et animations culturelles sur les 3 semestres de STPI</p> <p><i>Droit d'inscription obligatoire en sus</i></p>	4 000 €
<p>• étudiants recrutés par un jury "filière monde" pour une rentrée en STPI en novembre (distanciel) :</p> <p>1. <i>Welcome Program</i> comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un premier semestre de cours en distanciel - un second semestre de cours en présentiel si la situation sanitaire le permet - un accompagnement administratif et pédagogique. <p>2. Cours de français et animations culturelles sur les 3 semestres de STPI</p> <p><i>Droit d'inscription obligatoire en sus</i></p>	3 500 €

Frais annexes pour les étudiants internationaux (hors SIB):	2021/2022
Frais de participation au Welcome Program (accueil à l'aéroport si possible, cours de français, accompagnement administratif et pédagogique et animations culturelles) pour les étudiants internationaux non-inscrits dans la filière SIB * étudiants en programme d'échange, Master, etc.	NA
Frais annexes à la formation initiale et formation continue	2021/2022
1 ^{er} examen TOEIC	gratuit
Examen TOEIC supplémentaire	Prix facturé par le prestataire
Frais de participation à une sortie culturelle ou pédagogique « sortie plages du débarquement »	NA
Autres frais :	2021/2022
Renouvellement de la LEOCarte suite à une perte ou détérioration	10 €
Photocopie (service via LEOCarte) – copie noir et blanc	1 cts € / copie
Photocopie (service via LEOCarte) – copie couleur	5 cts € / copie
Envoi du diplôme par courrier recommandé en France	8,05 €
Envoi du diplôme par courrier recommandé international	13,40€

La tarification des frais de formation, des frais annexes et autres frais pour l'année 2021-2022, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumise à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

- Le conseil d'administration approuve la tarification des frais de formation, des frais annexes et autres frais pour l'année 2021-2022 (29 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 24 juin 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2021-06-10

V/ Formation et Vie Etudiante

V.2 Règlements de scolarité et des examens pour l'année 2021-2022

Vu le règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie et notamment l'article 210-4

Vu l'annexe au règlement intérieur de l'INSA Rouen Normandie relative aux modalités de délibérations électroniques

Le règlement de scolarité Ingénieur, et le règlement des examens pour l'année 2021-2022, dont le détail est annexé au présent extrait, sont soumis à l'approbation du conseil d'administration

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	0
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

- Le conseil d'administration approuve le règlement de scolarité Ingénieur, et le règlement des examens pour l'année 2021-2022 (29 pour).

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 24 juin 2021

Bruno POTIER



Le président du conseil d'administration